

**BUCHER**  
**M. David LEVEQUE**  
**42 Rue d'Anjou**  
**53200 CHEMAZE**

**Objet : Agrément Applicateur 2018**

Cher partenaire,

Les Documents Techniques d'Application 13/13-1213\*V2 (Agilia Chape NIVEL C - 1000/1100/1200), 13/14-1239\*V1 (Agilia chape THERMIC A - 4000/4600), 13/14-1230\*V1 (Agilia Chape THERMIC A - 5000/5600), et 13/14-1240\*V2 (Agilia Chape THERMIC C - 1000/1100/1200) précisent que la mise en œuvre sur chantier est obligatoirement réalisée par un Applicateur Agréé par la société LAFARGE BETONS, dans le cadre du réseau PRO AGILIA CHAPE.

Un Applicateur Agréé AGILIA CHAPE est une entreprise qui a suivi avec succès une formation initiale assurée par la société LAFARGE BETONS. Cette formation théorique et technique aux procédés inclut une formation pratique sur chantiers réels dispensée par un moniteur-démonstrateur mis à disposition par LAFARGE BETONS.

Pour continuer à bénéficier de l'agrément, l'Applicateur doit respecter les préconisations des Documents Techniques d'Application, les recommandations de LAFARGE BETONS et les principes fondamentaux des procédés en prenant en compte l'évolution du cadre réglementaire liée à ces techniques.

Le respect de ces conditions et la maîtrise des procédés AGILIA CHAPE - grâce à une activité régulière - ainsi que la conformité vis-à-vis du *Contrat de Fourniture de produits de la gamme AGILIA CHAPE* permettent le renouvellement annuel de cet agrément.

LAFARGE BETONS est heureux de vous faire parvenir votre agrément, **valable pour l'année 2018.**

**Entreprise : BUCHER**  
**Représentée par : David LEVEQUE**  
**N° agrément 2018 : 18.LB.0124**

Etabli à Clamart, le 23 Novembre 2017, pour servir et valoir ce que de droit.

Veillez croire, Cher partenaire, en nos sentiments les meilleurs.



**Vincent JAUME**  
**Responsable Développement**  
**Marché Gamme Agilia Chape**